

LE RAPPORT DU CCU

Le CCU a tenu une rencontre le jeudi 12 décembre 2013 avec les membres présents formant quorum. L'inspecteur municipal Guillaume Lavoie et le secrétaire Philippe De Courval étaient également présents.

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un président et d'un vice-président
2. Détermination de l'horaire des réunions
3. Dérogation mineure 43 - chemin Fuller

RAPPORT & RECOMMANDATIONS

1. Il a été proposé par Robert Demeule, appuyé par Helen Rhicard et adopté à l'unanimité de nommer Jacques Drolet Président du CCU. La nomination d'un vice-président a été reportée à la prochaine réunion.
2. Il a été déterminé que le CCU se rencontrera le deuxième jeudi de chaque mois à 13h30.
3. Le CCU recommande au conseil d'approuver la demande de dérogation mineure #60 concernant le lotissement d'un lot qui aura pour effet de rendre la marge latérale du bâtiment principal à 8.96 mètres au lieu de 15 mètres tel que stipulé à l'article #5.1.1 du règlement de zonage #264-2008. De plus, ce lot aura une profondeur moyenne de 66.07 mètres au lieu de 75 mètres tel que stipulé par l'article #4.1.2 du règlement de lotissement #265-2008.